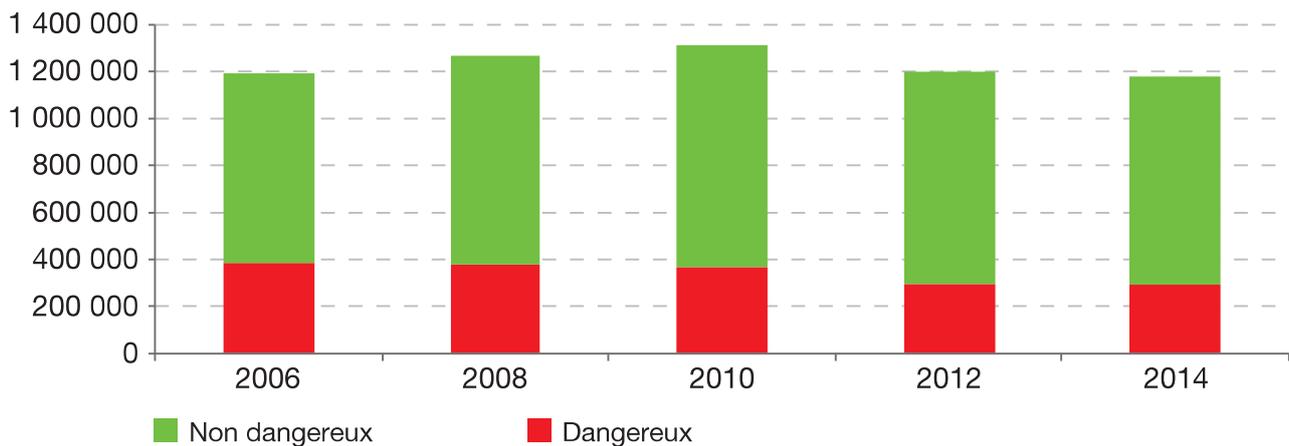


Déchets agricoles

QUANTITÉ ANNUELLE ÉMISE DE DÉCHETS AGRICOLES

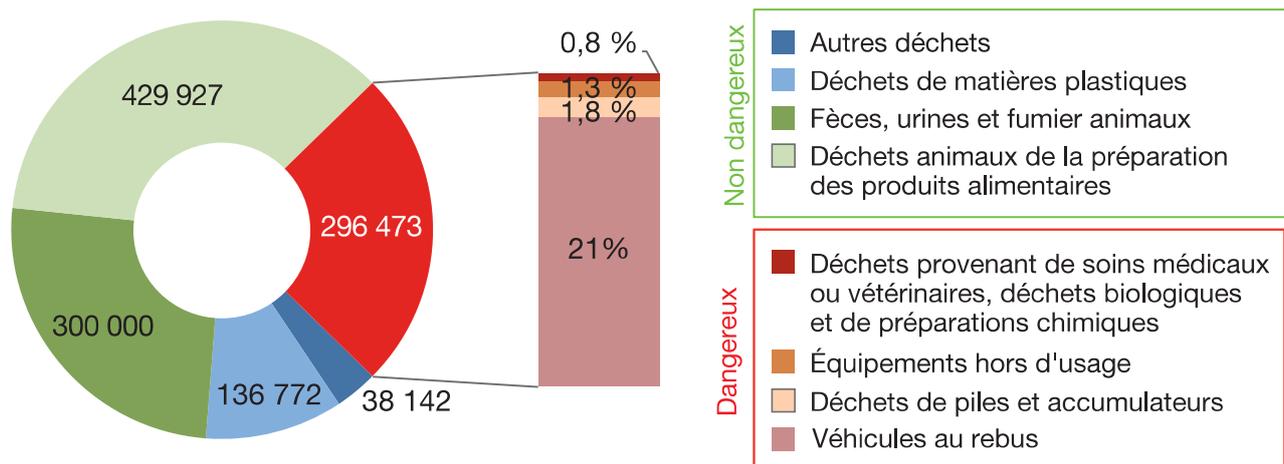
En tonnes



Source : Règlement statistique sur les déchets, 2016. Traitements : SDES, 2017

RÉPARTITION DES DÉCHETS AGRICOLES DANGEREUX ET NON DANGEREUX EN 2012

En tonnes



Note : autres déchets = déchets de préparations chimiques, déchets métalliques, déchets animaux et végétaux (à l'exclusion de la préparation d'aliments et de produits alimentaires et d'effluents d'élevage), déchets de papiers et cartons, déchets ménagers et similaires, déchets de verre.

Source : Règlement statistique sur les déchets, 2016. Traitements : SDES, 2018

Analyse

La France a produit 328 millions de tonnes de déchets en 2014. 1,2 million de tonnes (soit moins de 1 %) sont générées par le secteur agricole, selon le Règlement statistique sur les déchets (RSD). Un quart de ces déchets agricoles est classé dangereux.

Pour éliminer leurs déchets, les agriculteurs font appel à des filières de collecte spécialisées ou éco-organismes (les producteurs financent l'élimination de leurs déchets). En 2001, les professionnels agricoles ont mis en place la société Adivalor (agriculteurs, distributeurs, industriels, pour la valorisation des déchets agricoles).

Selon Adivalor, et d'après les ventes de produits en agrofourniture, 116 000 tonnes d'emballages et de plastiques sont mises sur le marché chaque année. En 2015, 61 % de ces déchets usagés, soit 71 000 tonnes, ont été collectés grâce à l'apport de 300 000 exploitants agricoles. Le taux de recyclage s'élève à 92 % des déchets collectés.

Un accord-cadre 2016-2020 a été signé entre Adivalor et le ministère en charge de l'Agriculture, avec pour objectif une collecte de 90 000 tonnes en 2020 (soit + 27 % par rapport à 2015).

Les déchets dangereux, notamment les produits phytosanitaires non utilisés (PPNU), représentent 184 tonnes récoltées en 2015. 10 900 tonnes ont été collectées depuis la mise en place de la filière.

Un travail de communication et de collecte a débuté dans les départements d'outre-mer depuis 2016.

En Europe

Seules la France et la Belgique disposent d'un système pérenne de récupération des PPNU.

Pour aller plus loin

- [Service de la donnée et des études statistiques](#)
- [Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie](#)
- [Adivalor](#)